



Législature 2015-2020  
Délibération N° 817  
Séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019

**FONDS DE MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS ET DES BATIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE DE  
CONFIGNON - MODE D'ALIMENTATION SUITE AU PASSAGE AU NOUVEAU MODELE HARMONISE  
DES COMPTES 2 (MCH2)**

Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 15.01.2019

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 15 oui et 2 abstentions

1. De modifier le règlement du Fonds de mise en valeur des espaces publics et des bâtiments publics quant à son mode d'alimentation
2. Le règlement amendé est joint à la présente délibération.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER